

Débat Public « DEVENIR de la RN 154

Réunion du 13 Novembre 2009

« *Le projet et l'enjeu environnemental* »

Intervention de l'AVERN



Association agréée de protection de l'environnement sur 75 communes du Pays Drouais

Membre du Conseil de développement du Pays Drouais

Introduction

Précision : Je voudrais tout d'abord remercier la CPDP de m'avoir offert la parole car je ne l'avais pas demandée.

Connaissant la région où notre association est bien implantée et reconnue pour nos nombreuses actions en faveur de l'environnement, de la biodiversité, de la santé...mais n'ayant **ni les études préliminaires que nous avons demandées**, comme le **bilan carbone** par exemple, **ni les compétences scientifiques et techniques** nécessaires, nous nous sommes rapprochés du cabinet **HORIZONS**, collaborateur du cabinet d'avocats **FARO-GOZLAN**, tous deux **spécialisés dans les problèmes environnementaux**. Le cabinet d'expertise HORIZONS a donc fait des calculs que nous lui avons demandés et sur lesquels nous nous appuyerons.

L'AVERN rappelle que d'une part le **changement climatique**, reconnu par 97% des scientifiques au plan mondial, est indéniable. S'il est vrai que des causes astrophysiques peuvent être avancées, il est aussi vrai que **nos activités d'êtres humains** y sont pour quelque chose : l'**épuisement de nos ressources** et la production des **gaz à effet de serre** sont de notre fait : en 60 ans l'équilibre de la planète a été sérieusement compromis, si nous continuons à produire du co2 et des gaz à effet de serre au rythme actuel, la catastrophe arrivera encore plus vite. Par ailleurs **la perte de la biodiversité** ne peut être remise en question **ici comme sur l'ensemble de la planète**. Il faut donc passer au crible « écologique » tout projet qui mettrait encore plus en cause ce changement climatique et la biodiversité et qui mettrait en cause la vie des **générations futures**, à qui ce projet voudrait faire la part belle, en promettant toujours plus de mobilité, de fluidité, de consommation, de croissance, sans en **évaluer véritablement les conséquences au long terme**...

Le projet d'aménagement autoroutier dont nous disposons ne consacre qu'une part particulière infime à l'environnement (p 43 et 53) or il a un **impact très fort** sur la **production de GES** (construction et volume de la circulation) donc sur le changement climatique, sur les **espaces naturels sensibles**, les **écosystèmes** qu'il fragmente, la **biodiversité**, les **paysages**, la ressource en **eau**, les **territoires agricoles**, la **santé d'une partie non négligeable des habitants aujourd'hui préservée**... Ces enjeux ne sauraient être ramenés à des « *mesures réductrices ou compensatoires* », disséminées dans le dossier, étudiées succinctement ou **après avoir décidé de la réalisation du projet**.

Le coût écologique doit être évalué **dans sa globalité**. Parce qu'il est à la fois **important et irréversible**, il doit être pris en compte pour évaluer l'ensemble du projet, son opportunité comme celle des **solutions alternatives**. A ce jour, ce coût écologique n'est pas connu, ou pas disponible.

Une première lecture du dossier nous a permis d'**identifier les impacts qu'il est nécessaire d'évaluer**. C'est ce que nous allons faire rapidement.

- ◆ Pour notre étude nous tenons à dégager **4 ensembles avec des problématiques bien différentes**:

Au **Nord** : Contournement de Nonancourt- St Rémy et Contournement de Dreux

Au **Sud** : Contournement de Chartres + nouvelles section entre Allones et l'A10

Vous trouverez dans notre cahier un descriptif des impacts des infrastructures sur l'ensemble du projet sur lesquels je ne m'attarde pas. J'insisterai davantage sur la partie nord dans la mesure où **l'AVERN a vocation à protéger l'environnement au nord**.

- ◆ Si l'on se reporte à la **P. 53 du dossier** il est écrit, je cite : « *Le projet n'a pas pour effet de créer une liaison nouvelle...* » Je me permets d'ajouter un point d'interrogation car c'est bien entre **60 ou 69 km de voies nouvelles** qu'on nous propose.
- ◆ La phrase se poursuit « *...il réduit en ce sens la consommation d'espace* » or il est reconnu de fait que les aménagements autoroutiers sont grands consommateurs d'espaces. En réalité **l'emprise totale variera entre 426 et 524 ha...** En particulier ce projet détruira **60 à 84 ha d'espaces naturels sensibles** inventoriés au registre ZNIEFF (Zones naturelles d'intérêt écologique et faunistique).
- ◆ **Pour ne parler que du nord, pour le premier ensemble**, le dossier reconnaît que « **le contournement coupera la vallée de l'Avre** ». Il coupera également les ensembles forestiers ceinturant l'agglomération, avec un impact biologique, **morcellera les espaces naturels** et créera des **espaces résiduels rendus inexploitable**s.

- ◆ **Pour le deuxième ensemble du nord**, le SCOT de l'agglomération de Dreux reconnaît que « *la vallée de la Blaise sera coupée en deux parties distinctes* ». Bien que le tracé ne soit pas connu définitivement le contournement coupera vraisemblablement une Zone Natura 2000, abritant une forte colonie de **chauve-souris** dont l'AVERN fait **visiter > la caverne**. On précise **p. 53**, que c'est une **espèce protégée**. Même si le tracé passe à proximité on ne voit pas comment cette colonie de chauve-souris ne serait pas en danger. **Où est alors la cohérence** entre la parole et les actes décisionnels ? Le projet autoroutier fragmenterait aussi les écosystèmes sur une dizaine de km à l'ouest de Dreux.
- ◆ Au début du même paragraphe, p. 53, il est affirmé que le projet « *en apportant davantage de fluidité permettra la réduction d'émissions polluantes* ». Lorsque l'on sait que pour la construction de la voie autoroutière il sera produit environ **86 000 t éq. Carbone de GES**, il y a **matière à réflexion**, sans parler de la **mise aux normes autoroutières de la partie non négligeable déjà en 2x2 voies** entre Dreux et Chartres, qui d'ailleurs va s'achever prochainement. Il faudra là aussi penser aux déchets, compte tenu du déficit d'exutoires soulignés par le Plan départemental de gestion des déchets du BTP. **Quel gâchis** suis-je tentée de dire !
- ◆ Il est indéniable que les aménagements autoroutiers augmenteront le **trafic**, quoique cet aspect vienne d'être réfuté par la DRE. C'est alors **45500 t éq. C/an qu'il faudrait ajouter au 86 000t éq. C déjà évoquées**, sans parler des **voies parallèles** et des GES, à nouveau préjudiciables aux riverains, protégés actuellement sur la 2x2 voies entre Dreux et Chartres...



Je ne m'attarde pas sur les **espaces agricoles** coupés, réduits, comme sur les **bosquets** fréquents au nord, **réservoirs de biodiversité**, sur l'eau ...Cependant je voudrais < insister ici sur le fait que la **destruction de coteaux calcaire** et **pelouses carcicoles**... dans notre petit territoire du nord **réduira la capacité d'auto-épuration** des eaux en provenance des plateaux agricoles et que de plus **les affouillements** augmenteront les risques de **pollution diffuse ou accidentelle des nappes** pendant les travaux et que les **nouvelles surfaces imperméabilisées** augmenteront les risques liés au ruissellement des eaux polluées.



En conclusion on voit bien que, dans ce projet, nos **arguments sont en sa défaveur**. Bien sûr nous sommes **pour le ferroviaire et pour une autre mobilité** (voir **notre deuxième contribution**). Ce **projet, irréversible s'il se réalisait**, n'est pas fait pour « **un monde durable** », terme que moi je préfère à développement durable. Nous proposerons dans une prochaine réunion **le 7 décembre au Ciné centre à Dreux** précisément, les **solutions alternatives**, qui consistent à **sécuriser et aménager l'existant au nord** et qui sont celles du **Collectif de 5 associations** auquel l'AVERN adhère, solutions qui répondent au **3 piliers du développement durable**, puisqu'il est nécessaire que nous parlions tous le même langage, et qui sont, rappelons les, le pilier environnemental, le pilier économique et le pilier social, le grand oublié de ce projet d'ailleurs...Ces 3 piliers doivent se retrouver **équitablement dans tout projet**.